

PELINCOUR *info*

SEPTEMBRE 2016 - N°44



Rénovation des deux classes maternelles à Lincourt

Bulletin communal

TRIMESTRIEL DE LA COMMUNE DE LINCOURT



Ouvert du
lundi et samedi de 8h30 à 18h30
mardi à vendredi de 8h30 à 19h00

BOIS - MATERIAUX
ELECTRICITE - SANITAIRE
OUTILLAGE - JARDIN
Tél. 019/51.20.60

Route de Landen 51 D
4280 Hannut



Monuments Funéraires
Pierres bleues pour
Bâtiments
Boîtes aux lettres

Caveaux placés dans les 48h
en cas de décès
Exposition 50 monuments (accessible)

On se déplace partout

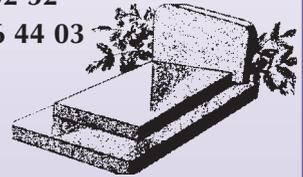
SPRLU

DELAIDE M.

rue Saint-Job, 24 - 1357 HELECINE

Tél. 019/65 52 52

Gsm 0477/86 44 03



michel.delaide@skynet.be

- ✓ Installation chauffage
- ✓ Sanitaire
- ✓ Climatisation
- ✓ Entretien chaudière gaz et mazout «agrée»
- ✓ Habilité gaz naturel
- ✓ Panneaux solaire «agrée»
- ✓ Test de citerne

DEWAEL

019 63 31 77
LINGENT



Un service rapide et ce, grâce à un stock important

Une équipe dynamique et expérimentée à votre service
Nos nombreuses réalisations dans la région sont votre garantie



GARAGE RENAULT
PAUL GRENIER SPRL

Mécanique et carrosserie

rue Henri Grenier, 117
Orp-le-Grand

019/63.49.29



RENAULT

Le mot du Bourgmestre

Mesdames, Messieurs,
Chers concitoyens,

Après avoir offert à l'école communale avec grand plaisir l'espace dédié à l'Edito du Bourgmestre dans le PELINCOUR de juin dernier, je prends plaisir à revenir vers vous en ce début octobre afin de vous faire part des réalisations majeures qui ont émaillé la gestion communale durant ces derniers mois.

Le bien-être de nos petites têtes blondes

Les travaux de rénovation des deux classes maternelles à Lincint ainsi que l'installation de préaux à l'implantation scolaire de Racour ont été réalisés avec soin et qualité et dans les délais requis.

Tant les élèves et les enseignants que les parents et les membres du Conseil communal se réjouissent de l'aboutissement heureux de ces travaux dont l'intervention financière subsidiée de la Communauté française se chiffre à près de 95% soit 164.500 € sur l'investissement prévu de 173.000 €

Seuls les travaux urgents et imprévisibles de 8.864 € à la charpente sont pris intégralement en charge par les deniers communaux.

Mes très chers collègues du Collège communal et moi-même vous convions toutes et tous à l'inauguration officielle de ces travaux qui se déroulera le mardi 04 octobre prochain à 15 heures à l'école de Lincint. Cette cérémonie sera rehaussée de la présence de Madame Marie-Martine Schyns, Ministre de l'Éducation et des Bâtiments scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Rénovation à l'identique de la 1^{ère} partie de la rue de Grand-Hallet

Après la première phase des travaux réalisés en juin dernier se rapportant au chemisage des égouts endommagés, le chantier a repris de plus belle depuis début août.

Les anciens petits pavés ont été retirés et stockés près du hall omnisports en vue d'être replacés dès que le renforcement du coffre de voirie sera réalisé.

Ce chantier a été antérieurement adjudgé au montant de 177.690 € dont 74.770 € sont pris en charge par la SPGE – Société publique de gestion de l'eau.

Les subsides régionaux repris dans le fonds FRIC se chiffrent à près de 37.000 € par an pour les années couvrant 2013 à 2018.

62.900 € de cette dernière enveloppe seront affectés à la réalisation de ce dossier.

Au terme de la réunion de chantier qui s'est tenue le 13 septembre dernier, je suis en mesure de vous signaler que les travaux devraient prendre fin vers le 30 octobre 2016.

Un plus pour l'ENVIRONNEMENT

Comme vous avez pu le constater, les nouvelles bulles à verres enterrées ont été placées dans les trois villages de l'entité. C'est un succès à plus d'un titre.

Le placement de ce type de bulles à verres permet de limiter les nuisances environnementales et sonores. Cet investissement porte sur un montant de 37.068 €

Un second plus pour l'ENVIRONNEMENT

La propreté publique alimente les conversations de bon nombre d'entre vous.

Les autorités communales ont effectivement la responsabilité et le devoir de veiller à ce que nos villages soient propres et accueillants....**mais les règles ont changé !**

Comme vous le savez certainement, les villes et communes, tant en Flandre qu'en Wallonie, ne peuvent

plus utiliser de pesticides en vue d'éradiquer les mauvaises herbes sur le domaine public (voiries, trottoirs, filets d'eau, cimetières).

Cette interdiction, bien compréhensible et judicieuse, complique néanmoins le travail de nos ouvriers communaux.

Des solutions alternatives sont mises en place mais tardent à prouver leur parfaite efficacité.

Après l'achat d'un désherbeur thermique, cher à l'achat et moyennement efficace, notre commune vient de faire l'acquisition d'un désherbeur mécanique (28.000 €).

Cet engin, plus écologique et compatible avec la réglementation wallonne, est utilisé depuis peu sur l'ensemble du territoire communal.

La propreté publique, compétence communale, est aussi l'affaire de chacune et chacun d'entre nous !

A chacun ses obligations

Loin de moi le désir ou le plaisir de me montrer directif mais à l'heure où la propreté publique représente l'une de nos principales attentes, il est bon de rappeler aussi les responsabilités qui incombent à chacun d'entre nous.

Tout comme le rappelait très justement mon prédécesseur dans son édito voici quelques années, je me dois également de vous donner lecture de l'article 31 du RGP – Règlement général de Police dont l'ancienne version est toujours d'application aujourd'hui et dont la nouvelle édition sera d'application dès le 01 janvier 2017. Dans les deux cas, le RGP précise que :

« Tout riverain d'une voie publique, ou personne qui a la jouissance à un titre quelconque d'un immeuble est tenu de veiller à la propreté de l'accotement ou du trottoir jouxtant son immeuble.

Le nettoyage doit se faire sur toute l'étendue du trottoir et/ou de l'accotement aménagé longeant le bien immobilier jusque et y compris à la rigole, si elle existe ».

Cette dernière ligne est issue du nouveau règlement :

Le riverain est tenu de désherber, sans pesticide, dans cette même zone ».

C'est sur cette information tant utile que sérieuse que je clôture ce présent édito.

A vos agendas

Dès à présent, je vous donne rendez-vous le samedi 12 novembre prochain à l'occasion de la 4^{ème} édition du Souper-Bal du Bourgmestre.

Les bénéfices générés par cette manifestation seront intégralement versés aux comités scolaires de l'entité ainsi qu'aux associations culturelles gérées par notre ami Pierre-Alexandre Noupé.

ENSEMBLE, nous sommes plus forts !

Yves KINNARD
Votre Bourgmestre

Isolation - Ventilation

Quelles démarches suivre pour avoir les meilleurs résultats ?

Pourquoi réaliser un audit PAE ?



En Wallonie, près de 45% des logements datent d'avant 1945 et 70% sont antérieurs à 1970 (Source INS - données 2001). Ces logements ont été construits avant le premier choc pétrolier, alors que peu de personnes se souciaient des **déperditions thermiques** de l'enveloppe des bâtiments, du rendement des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire. Ceci explique, en partie, pourquoi la consommation finale d'énergie par habitant du secteur domestique et assimilé se situait **23% au dessus de la moyenne européenne** en 2003.

Il y a donc là un énorme potentiel d'économie d'énergie.

Voilà tout l'intérêt des propositions concrètes d'améliorations formulées dans le rapport d'audit.

L'audit PAE, c'est quoi ?

La PAE est réalisée, exclusivement, par un auditeur agréé en Wallonie. Elle consiste à émettre un avis relatif à la qualité énergétique d'un logement (maison unifamiliale, appartement, immeuble à appartements, ...) existant. Au contraire de la certification PEB qui est obligatoire en cas de vente ou location, la procédure d'avis énergétique est une démarche volontaire qui s'adresse tant aux propriétaires qu'aux locataires.

L'avis se base sur une analyse de l'enveloppe du bâtiment (murs, toitures, châssis, planchers,) mais également des systèmes de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de ventilation.

Le rapport d'audit contient plusieurs scénarios d'améliorations chiffrés et des explications relatives aux recommandations proposées. Il est accompagné d'une brochure détaillée, en quelque sorte un mini cahier spécial des charges.

Les missions de l'auditeur PAE



Les missions de l'auditeur consistent essentiellement à :

- analyser les différents postes d'un logement influençant les factures d'énergie ;
- prendre en compte les projets d'aménagement d'espaces non chauffés (ex : aménagement d'un ancien grenier en chambres, aménagement d'un ancien chenil en bureau,...) ;
- déterminer les travaux d'améliorations cohérents et adaptés au logement en les regroupant en 2 scénarios chiffrés reprenant l'investissement initial, les primes et aides éventuelles et estimant le temps de retour sur investissement ainsi que les économies d'énergie générées par cet investissement ;
- expliquer comment réaliser les recommandations proposées à l'aide de photos, de schémas ;
- viser l'amélioration de la ventilation hygiénique des locaux et du confort du logement tout en réduisant les factures énergétiques ;
- donner les conseils les plus pertinents tant d'un point de vue technique que budgétaire, tout en gardant son impartialité et objectivité.

Comme vous l'aurez compris, recourir à une procédure d'audit énergétique PAE est la première étape à réaliser si vous envisagez de réaliser des travaux sur votre habitation !

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à venir me rencontrer ... Je suis là pour vous aider dans vos démarches !

Pascale CHAMBERLAND
Conseillère en Énergie
0476/27.12.07
energie.orp.lincent@gmail.com

Animation florale

Salle communale de Pellaines



Calendrier 2^{ème} semestre 2016

Les mercredis - 14h00 :

- 21 septembre
- 19 octobre
- 23 novembre
- 21 décembre

Renseignements :
Administration communale de Lincet : 019/63 02 40

Bibliothèque communale de Lincet



Rue de Grand-Hallet, 2 à 4287 Lincet

Pour tout renseignement : 019/51.23.16

Bienvenue à tous les vendredis de 14h à 18h (hors congés scolaires)
Sélection dans nos dernières acquisitions printemps-été 2016 pour les adultes :

Littérature :

Coup de foudre / Danielle Steel

Désolée, je suis attendue / Agnès Martin-Lugand

Partir / Tina Seskis

Trois jours et une vie / Pierre Lemaitre

La renverse / Olivier Adam

La jeune épouse / Alessandro Baricco

Récits de vie :

Le voleur de brosse à dents / Eglantine Eméyé

Trois amis en quête de sagesse / Christophe André, Alexandre Jollien,
Matthieu Ricard

Policiers :

Indésirable / Yrsa Sigurdardottir

Fidèle au poste / Amélie Antoine

Indécence manifeste / David Lagercrantz

Humour, fantastique, ... :

Le sixième sommeil / Bernard Werber

L'assassin qui rêvait d'une place au paradis / Jonas Jonasson

Et pour les adolescents et les plus jeunes : Romans jeunesse, bandes dessinées, albums et documentaires les attendent.

Après-midis jeux pour les 3 x 20

Venez nous rejoindre tous les jeudis de 13 h 30 à 17 h 30
au hall omnisports de Lincet pour jouer aux cartes, au scrabble ou
à d'autres jeux de société tels que rummikub, ...

Cotisation 2,50 euros café et quartier de tarte compris.

Beatrix Storm: 0477/880.592.

Bis'art | Saison 2016-2017

Bis'art, troupe de théâtre amateur est née en 1990 à Chastre (Brabant Wallon) sous la houlette de Anne Van Rymenam, comédienne et formatrice diplômée de l'Institut des Arts de Diffusions (LLN).

Les principes de fonctionnement sont simples : un rôle pour tous, trouver le plaisir de jouer, de faire partager les émotions, encadrés par des professionnels du théâtre. Les créations originales commencent en 1991 et vont s'enchaîner chaque année jusqu'en 2003 où la troupe s'endort pour renaître en 2010 dans la commune de Lincent. Elle présentera en 2011-2012 : « Vacances de Rêve », en 2012-2013 : « L'Autre Rive » et en 2013-2014 : « Le Dîner de C...amille » (pour la section adultes) et « Je veux aller sur terre » (pour la section enfants). En 2015 c'est un « Huit Clos » qui réunit huit comédiens sur scène et en 2016 voici venu le temps de « Chat Suffit ». La troupe a travaillé toute une année sous la houlette de David Nobrega, titulaire d'un master en interprétation dramatique, comédien et metteur en scène professionnel. « Chat suffit » oscille entre rêve et réalité. Les chats ne parlent pas, cela semble une évidence mais... s'ils parlaient qu'auraient-ils à nous dire ? Ils nous observent tous les jours, ils savent plus de choses sur nous que nos amis les plus proches, ils sont témoins de notre vie au quotidien, de jour comme de nuit. Nos vies n'ont plus de secret pour eux, nos vies... et nos rêves. Et si... et si... un chat pouvait réaliser nos rêves, nous faire vivre d'autres vies ? C'est l'aventure étrange que va vivre Léa, une quinquagénnaire qui sort d'un divorce difficile, hébergée par sa sœur et qui se retrouve face à son destin. Elle se penche sur sa vie lorsqu'elle fait la rencontre d'un chat. Un chat spécial qui, de ses propres dires, « est là pour lui faire vivre d'autres vies, des vies dont elle a rêvées ». Et Léa est partante, elle va vivre 5 tranches de vie qui vont la plonger dans des rêves dont elle n'a même plus souvenir. Elle va se retrouver confrontée à des situations cocasses, surprenantes et parfois dangereuses.

Nous aimons le théâtre, profondément, nous souhaitons avant tout vous faire partager notre passion. Oubliez vos à priori du « théâtre barbant et scolaire ». Le théâtre c'est la vie, la vôtre, la nôtre ou celle que nous aurions voulu avoir. Bref c'est un moment magique à partager avec tous ! Et la magie du théâtre réside là : on peut partager des moments d'émotion intense avec de parfaits inconnus, pourquoi s'en priver ? Après tout, ce ne sont que des moments de bonheur à recevoir sans intérêt, sans justification, sans



Photo de Miche Warnant

contrepartie, uniquement profiter du moment présent ! C'est avec plaisir que nous accueillons les nouvelles recrues ! Les deux premières séances sont accessibles sans engagement.

Les cours reprendront à la salle communale de Racour, Place St Christophe, le dernier mardi de septembre de 20 h – 22 h 15.

La troupe présentera sa nouvelle création courant du mois de mai 2017.

Personne de contact :

Danielle Veka – Gsm : 0486 82 88 07 – email : bis-art@hotmail.com



Suivez l'actualité de la commune
sur notre nouvelle page Facebook.

CHANGER D'AMPOULE

Comment y voir plus clair ?

Infos à vérifierCHEZ SOI

Avant de se rendre dans un magasin, une série d'informations sont à vérifier par rapport à l'ampoule à remplacer notamment le culot, la hauteur et le diamètre.

Infos à vérifierAU MAGASIN

D'autres informations vont influencer le choix d'une nouvelle ampoule. Celles-ci pourront varier d'une ampoule à l'autre. Il est donc important de les comparer au magasin en lisant correctement les indications sur les boîtes.

ET APRÈS? Que faire des ampoules usagées ?

Les ampoules à incandescence et les ampoules halogènes usagées peuvent être jetées dans une poubelle.

Les ampoules fluocompactes(éco) et les LED usagées doivent être remises au magasin ou dans un centre de collecte de déchets.

Ce petit guide a pour objectif d'aiguiser le regard de toute personne amenée à vouloir changer d'ampoule.

Il présente un ensemble de paramètres dont il faut tenir compte avant et au moment de l'achat.

Réalisé sur la base du document établi par



Le mercure présent dans l'ampoule économique utilisée normalement ne peut pas s'échapper des petits tubes. Cela ne présente donc aucun danger. Si l'ampoule casse, vous pourriez entrer en contact avec cette substance toxique. Soyez donc très prudent en vous débarrassant des débris de l'ampoule économique cassée. La directive européenne écoconception exige que chaque fabricant d'ampoules indique sur son site internet comment se débarrasser d'une ampoule cassée.

1. **Le Culot** : c'est la base d'une ampoule, il doit être adapté au soquet d'un luminaire. Les 2 premières lettres indiquent le type général de culot, les chiffres indiquent son diamètre ou l'écartement entre les picots.

Voici les culots les plus courants sur le marché :



E27 Culot «normal» pour lampes d'éclairage standard à visser.



E14 «Petit culot» pour lampes décoratives d'appoint à visser.



GU10 Culot pour lampes 220 volts de type spot halogène ou encastrable.



MR16 Culot pour lampes 12 volts de type spot halogène ou encastrable.

Prendre correctement les dimensions de l'ampoule pour être sûr qu'elle soit adaptée au luminaire : la hauteur et le diamètre, parfois la forme sont nécessaires.

2 : **Intensité variable** : si le luminaire comprend un dimmer, il faut vérifier que ce pictogramme soit bien indiqué sur la boîte de l'ampoule



3 : **la Température de couleur** exprimée en Kelvin K et **l'indice de couleur** IRC ou RA

Alors que les ampoules à incandescence fournissent toujours la même couleur lumineuse (blanc chaud), les lampes fluocompactes et les LEDS offrent une vaste gamme de couleurs. Ces couleurs s'expriment en Kelvin (K)



2700 K correspond au blanc chaud plus on se rapproche de 4000 K plus on va dans les blancs froids.

L'indice de couleur est l'aptitude de l'ampoule à restituer les couleurs d'un objet.

Il varie de 0 à 100 :
 - un indice de 80 = Bon
 - un indice > 80 = Excellent.

Certains fabricants regroupent en un seul code la t° de couleur et l'indice de rendu de couleur :

Ex : la réf 827 indiquée sur une boîte signifie :
 le 8 = 80-90 IRC
 le 27 = 2700 K=ampoule "blanc chaud"

Autrement dit, une ampoule " blanc chaud" avec un bon rendu de couleur

4: Un autre élément concerne **le nombre d'allumages/commutations supportés**



Les ampoules fluocompactes conventionnelles peuvent supporter en moyenne entre 3000 et 6000 allumages/commutations.

Elles ne sont donc pas adaptées à un usage intensif (toilettes, couloirs, ...)

Pour ces espaces, mieux vaut privilégier des ampoules fluocompactes spécifiques à cet usage (avec un nombre d'allumages plus élevé) ou de choisir des halogènes éco ou des LED.



ENERGIE

A

Le flux lumineux de la lampe s'exprime en **Lumen**, la puissance en **watt** et la durée de vie en **H**.

A correspond à la classe énergétique : A est très économique et G = peu économique.

Lumen ou flux lumineux = quantité de lumière produite. Un éclairage de confort correspond à 150 lumens/ M² ou 150 Lux.

Le **Watt** ou puissance d'une ampoule détermine la quantité d'énergie que l'ampoule va consommer pour fonctionner. Il est important de regarder le nombre de lumens produits pour une même consommation ou puissance.

| | |
|--|-------------------------------------|
| A incandescence 10 à 15 lm/W | Halogène éco 15 à 25 lm/W |
| Fuocompacte (eco) 50 à 78 lm/W | LED 15 à + de 96 lm/W |

H est la durée de vie exprimée en heures.

ENERGIE

A

Lumen

900
15
1200

6: Le **temps d'allumage**

Le temps d'allumage exprime le temps nécessaire à l'ampoule fluocompacte (eco) pour atteindre 60% de son rendement lumineux.

Les ampoules à incandescence, les halogènes éco et les LED s'allument instantanément.

Pour les lieux de passage tels que les couloirs et les toilettes, il est préférable d'utiliser des ampoules qui ne nécessitent pas un temps d'allumage trop important.

7: Que faire si une ampoule économique ou fluocompacte se brise?

- Étape 1 : Ouvrez les fenêtres et quittez la pièce pendant au moins quinze minutes.
- Étape 2 : Utilisez des gants jetables et balayez les éclats avec une petite serviette. N'utilisez pas l'aspirateur!
- Étape 3 : Balayez tous les éclats et la poudre sur un morceau de papier et jetez le tout dans un sac en plastique que l'on peut fermer.
- Étape 4 : Apportez le sac en plastique contenant tous les résidus de l'ampoule cassée au parc à conteneurs.
- Étape 5 : Jetez la serviette et les gants jetables dans un sac en plastique fermé et jetez le sac avec les déchets résiduels des ordures ménagères.
- Étape 6 : Lavez-vous bien les mains.

Plan de stérilisation des chats errants.

La Belgique est confrontée depuis quelques années à une forte croissance de la population des chats domestiques. D'une part, les refuges pour animaux sont submergés par des arrivages de chats



perdus et de chats abandonnés par leur propriétaire. D'autre part, les communes constatent de plus en plus de problèmes liés à l'augmentation du nombre de chats errants.

Pour remédier à cette situation et réduire les nuisances, l'Administration communale s'est dotée, depuis 2013, d'un plan de stérilisation des chats errants.

Le chat

Un chat errant est défini comme un chat domestique commensal de l'homme qui lui assure, volontairement ou non, une partie de sa nourriture. Ce chat qui reste maître de ses déplacements et de sa reproduction mais n'a pas ou plus de propriétaire, peuple notamment les parcs, jardins et terrains vagues.

En aucun cas, la stérilisation ou l'euthanasie, au sens du présent contrat, ne peut s'appliquer à un chat familial défini comme un chat domestique partageant l'habitation de son maître qui peut contrôler sa reproduction et ses déplacements et qui assure sa nourriture. Tout chat clairement identifié par quelque moyen que ce soit (tatouage, médaille, puce électronique) est réputé familial.

Comment cela fonctionne-t-il ?

L'habitant qui a remarqué la présence d'un chat errant peut obtenir auprès de l'administration communale moyennant une caution de 20€ en prêt, une cage qui permettra de capturer l'animal (pendant ce temps, il sera prudent de garder tous les animaux domestiques à l'intérieur). Un léger appât sera placé à l'intérieur de la cage (viande ou poisson en petite quantité) car l'animal devra être à jeun pour l'opération.

La capture et la remise en liberté

Il vous est possible de demander, en prêt, à la commune, une cage afin de capturer le chat

errant. Une caution de 20 € vous sera réclamée et vous sera, bien sûr restituée, dès que vous rendrez la cage, en bon état et nettoyée, dès que le chat sera libéré sur son territoire d'origine.

Le certificat

Un certificat confirmant l'état d'errance du chat devra être signé par 3 personnes différentes, voisins du territoire de capture. Ce document vous servira de laissez-passer auprès du vétérinaire.

Ce certificat mentionne également votre engagement à remettre le chat opéré sur le territoire de capture dans la mesure où la réintroduction de chats opérés sur le même territoire s'avère indispensable pour eux et non nuisible pour l'entourage humain puisque les chats ne se reproduisent plus et partant, ne se battent plus et sont moins sensibles aux maladies.

La vétérinaire

Il vous appartient de prendre rendez-vous préalablement avec la vétérinaire agréée par la commune dont les coordonnées sont reprises ci-dessous (contactez-le avant de placer la cage pour vérifier qu'il pourra effectivement accueillir l'animal et l'opérer dans les délais):
DUMONT Maud, rue de la Bruyère, 29
4287 LINCENT tél : 0478/58.50.57

L'opération

Les chats mâles seront opérés par castration et les femelles par ovariectomie ou ovariohystérectomie des femelles (si elles sont gravides).

Des sutures résorbables seront utilisées pour la peau.

L'oreille droite sera entaillée (forme d'un triangle dont la base est le bord externe de l'oreille) afin de pouvoir distinguer les chats stérilisés des autres. Si le chat capturé a déjà été stérilisé, l'entaille à l'oreille devra également avoir lieu.

L'euthanasie de l'animal sera pratiquée si et seulement si l'état de santé de ce dernier est gravement altéré.

Etat civil



NAISSANCES du 20/05/2016 au 09/08/2016.

| | | | |
|------------|------------|----------|--|
| 20/05/2016 | Zeliha | Fille de | Ercan Yuksel et Pascualina Zeaiter (Lincint) |
| 31/05/2016 | Liliana | Fille de | Olivier Vanderborcht et Magdalena Michon (Lincint) |
| 13/06/2016 | William | Fils de | Thomas Ugeux et Coralie Van Zyl (Lincint) |
| 16/06/2016 | Maximilien | Fils de | Jérôme Cools et Rachel Duchesne (Lincint) |
| 08/08/2016 | Victoria | Fille de | Christian Renaux et Evelyne Deleeuw (Lincint) |
| 09/08/2016 | Lucas | Fils de | Jean-Pierre Putmans et Nancy Degroote (Pellaines) |

Félicitations aux heureux parents !

MARIAGES du 02/07/2016 au 13/08/2016.

| | |
|------------|--|
| 02/07/2016 | Coenart Fabian et Vanherck Cynthia (Pellaines) |
| 02/07/2016 | Mouvet Bernard et Longlet Ginette (Lincint) |
| 09/07/2016 | Gysemberg Johnny et De Pauw Virginie (Lincint) |
| 06/08/2016 | Colmant Julien et Jacquart Vanessa (Lincint) |
| 13/08/2016 | Corthouts Sébastien et Damoiseau Julie (Lincint) |
| 13/08/2016 | Gilis Aymeric et Adriaens Anaïs (Racour) |
| 10/09/2016 | D'haeyere Corentin et Petit Florence (Racour) |



Nous souhaitons une vie heureuse et prospère à ces couples.

DECES du 13/06/2016 au 18/08/2016.

Ils nous ont quittés...

| | | | |
|------------|---------------------|---------|---|
| 13/06/2016 | Alice BACCUS | 85 ans | Veuve de Pablo Moreno y del Hoyo (Racour) |
| 26/06/2016 | Willy FERON | 64 ans | Epoux de Chantal Peroo (Pellaines) |
| 02/07/2016 | Ghislaine LOTH | 85 ans | Veuve de Fernand Marchal (Lincint) |
| 09/07/2016 | Paula THOMAS | 81 ans | Veuve de Joseph Hendrickx (Racour) |
| 24/07/2016 | Ernest FRIX | 81 ans | Veuf de Jeaninne Devroey (Racour) |
| 04/08/2016 | Vicky VANLAETHEM | 21 ans | Célibataire (Pellaines) |
| 08/08/2016 | Monique BOURGUIGNON | 78 ans | Epouse de Jean Delhaye (Pellaines) |
| 16/08/2016 | Stanislawa CIOLEK | 68 ans | Epouse de Armand Kinnard (Racour) |
| 17/08/2016 | Cécile WAUTHIER | 91 ans | Epouse de Paul Daxhelet (Racour) |
| 18/08/2016 | Lucienne DUCHESNE | 105 ans | Veuve de Ernest Plomteux (Racour) |
| 08/09/2016 | Paula SIMONS-MINTEN | 86 ans | Veuve de Jules Gysemberg (Racour) |

Nous présentons à toutes les familles dans la peine nos sincères condoléances



Mr. Bricolage

www.mr-bricolage.be

SENGO S.A.
Route de Landen 70
4280 HANNUT
Tél.: 019/51 27 62
@: hannut@mr-bricolage.be
Du lundi au samedi
de 8h30 à 18h30.
Fermé le dimanche.

**PROFITEZ DES AVANTAGES
DE NOS CARTES DE FIDÉLITÉ**



SAS

57, rue de Landen - 4280 HANNUT
Tél. 019/51 14 96 - Fax : 019/51 27 32

- Pneus tourisme - moto - agraires - poids lourds
- Pièces et accessoires automobiles • Outillage de qualité
- Flexibles hydrauliques sur mesure • Lubrifiants
- Atelier de montage • Entretien de véhicules



TOITURE - ZINGUERIE

Bierlaire Alain

2 rue de la Vallée • 4280 HANNUT
Tel : 019/634542 • Gsm : 0489/54 57 88
Email : bierlairealain5@gmail.com



Marc Wiame Gérard Wiame
☎ 0473 62 02 59 ☎ 0474 11 75 70

♀ Route de Huy, 91
4287 Lincen

☎ 019 63 34 73

🌐 www.pompesfunebres-delarbree.be

✉ info@pompesfunebres-delarbree.be

24h / 24h



54, Rue de Huy - 4280 HANNUT
Tél : 019 63 63 14 Parking couvert

Votre supermarché spécialiste des produits frais

**ouvert le
lundi matin**

Heures d'ouverture :
Du lundi au samedi de 8h30 à 19h00
Jours fériés de 8h30 à 12h30
Fermé le dimanche



à côté
du Quik

DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2016
THOMAS & PIRON VOUS OFFRE

20%
DE RISTOURNE*
SUR VOTRE FUTUR TERRAIN



*Offre valable sous conditions, à l'achat d'un terrain
Thomas & Piron + construction Thomas & Piron.
Remise déduite sur le montant de la construction.



TERRAINS DANS VOTRE RÉGION: Noduwez, Orp-Jauche, Lathuy,
Branchon, Ambresin, Waremme, Corswarem,...

Infos: 061 53 12 16 | Tous nos biens sur www.thomas-piron.eu